

# Conseil des ministres

(Compte rendu des travaux)

Au début de la séance, le Conseil des ministres a observé une minute de silence à la mémoire de feu Pascal Fassinou, administrateur des Postes et Télécommunications de classe exceptionnelle, expert à l'Union postale universelle, à la retraite, décédé à Paris, le 27 septembre 2001.

Une délégation a été constituée pour présenter les condoléances du gouvernement à la famille éplorée.

Le Conseil des ministres a autorisé au cours de cette séance :

- la participation d'une délégation de notre pays au colloque sur «Le maintien de l'ordre et le respect des libertés publiques», prévu à Dakar, du 06 au 12 octobre 2001;

- la participation d'une délégation du Bénin à la 26<sup>ème</sup> réunion annuelle du conseil des gouverneurs

de la Banque islamique de développement, qui aura lieu à Alger, du 23 au 24 octobre 2001;

- la participation d'une délégation de notre pays à la 15<sup>ème</sup> session de la conférence des ministres africains de l'Industrie, qui se tiendra à Yaoundé, au Cameroun, du 29 au 30 octobre 2001.

Le conseil a, par ailleurs, autorisé :

- la célébration au Bénin,

\* le 09 octobre 2001, de la Journée mondiale de la Poste, édition 2001;

\* le 15 octobre 2001, de la Journée mondiale de la femme rurale;

- l'organisation à Cotonou, du 26 au 30 novembre 2001, des séminaires de vulgarisation de l'accord de partenariat ACP-UE.

public que privé, à la faveur d'une journée de réflexion inédite dans l'histoire de cette structure de l'Etat.

En ouvrant cette journée de réflexion hier matin, le conseiller technique à la communication du chef de l'Etat a d'emblée rassuré les participants en exprimant sa volonté et sa disponibilité à discuter avec tous les professionnels des médias en vue de la mise en place d'un partenariat sincère et profitable à tous.

Dans sa communication intitulée, « qu'est-ce que les pouvoirs publics attendent de la presse », le Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB), Jean N'Tcha a énuméré les rôles que les pouvoirs publics voudraient voir les journalistes jouer : sauvegarder l'image de marque de la nation, tempérence dans les propos, ne pas toujours donner dans un pessimisme à outrance, éviter les extrémismes etc... ainsi devraient se

comporter les journalistes qui, selon M. N'Tcha, à travers plusieurs exemples, devraient « faire en sorte qu'un certain seuil ne soit pas franchi ».

Le débat qui a suivi cet exposé a permis au communicateur qui avait donné l'impression de plaider pour une presse aux ordres, de préciser qu'il en appelait plutôt à l'existence d'une presse responsable.

Pour sa part, dans sa communication sur « qu'est-ce que les journalistes attendent des pouvoirs publics », M. Vincent Dassi est parti des réalités pour insister, entre autres, sur les problèmes de l'accès aux sources d'information, sur le devoir d'informer et de pouvoir communiquer, sur la manipulation des journalistes et sur le défaut structurel ou sur la défaillance des structures devant aider les journalistes à traiter l'information avec objectivité.

## Des recommanda-

### tions à la Cellule de communication

Les deux commissions constituées pour réfléchir sur les deux questions posées ont permis aux participants de faire l'état des lieux pour formuler des recommandations qui devraient permettre à la Cellule de communication de jouer désormais plus efficacement son rôle.

Ce que doivent faire la Cellule de Communication et les attachés de presse en direction des médias a été rappelé.

Et si les pouvoirs s'attendent par exemple, à ce que la presse rende compte de leurs activités de façon responsable ou de façon objective, il faut qu'un libre accès aux sources d'information publiques soit admis par tous.

La protection des hommes des médias dans l'exercice de leur fonction, l'appui institutionnel aux médias (formation, recyclage, création d'école etc...), l'appui sectoriel (achat de pages publicitaires), l'exonération ou réduction des prix sur les produits entrant dans la production journalistique, (téléphone, électricité, papier), la réduction des coûts de location des fréquences, l'augmentation des subventions à la presse de service public, l'accroissement de l'aide de l'Etat à la presse privée etc... constituent notamment ce que les journalistes attendent de l'Etat dans la mise en marche du nouveau partenariat.

En procédant dans la soirée à la clôture de cette journée de réflexion, M. Ambroise Adanclounon n'a pu cacher sa joie pour la contribution et l'ouverture d'esprit des uns et des autres. Au point de garantir toute sa disponibilité aux participants qui lui ont, par ailleurs, soumis d'une part des propositions écrites sur la contribution de la presse à la vulgarisation du Programme d'Action du Gouvernement (PAG II) et du suivi de sa mise en œuvre et, d'autre part, des avis sur les comptes rendus des activités du président de la République par la Télévision, la Radio nationale et le quotidien « La Nation »!

## Recensement des ONG en activité au Bénin

### Le démarrage prévu pour le lundi 8 octobre prochain

A. Romain Abilé Houéhou, Directeur du Centre d'Informations Régionales pour Développement (CIRD) a donné, hier mercredi, dans la matinée, une conférence de presse, au ministère des Relations avec les Institutions, la Société civile et les Béninois de l'Extérieur (MCRI-SCBE), sur le démarrage du recensement des organisations non gouvernementales (ONG) de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau en vue de l'élaboration de l'annuaire électronique des ONG en activité au Bénin.

(Par Romuald BINAZON)

En effet, c'est le 30 mai 2001 que le projet Annuaire électronique des ONG en activité au Bénin fut lancé à Cotonou. Ses objectifs sont multipliés :

Rendre plus accessibles à divers supports numériques, les informations sur toutes les associations et ONG en activité au Bénin ; faciliter la promotion des associations et ONG en les rendant plus visibles ; faciliter des échanges d'informations et d'expériences entre les associations et ONG du même pays et celles des pays étrangers ; permettre aux futurs élus locaux de disposer d'un précieux outil susceptible de promouvoir le développement local dans le cadre de la Réforme de l'Administration Territoriale ; permettre une connaissance rapide et facile de la situa-

tion du mouvement associatif et des Organisations non gouvernementales au Bénin grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ;

Accroître les possibilités d'une mise à jour périodique de la liste sans cesse croissante des associations et ONG au Bénin.

Le niveau d'exécution du projet est un peu avancé aujourd'hui. A ce jour, les ONG des départements de l'Atacora, de l'Alibori, du Borgou et de la Donga sont entièrement recensées. Au niveau spatial, le taux du recensement tourne autour de 66,6% à la fin juin. Selon les projections, le niveau actuel du recensement numérique tourne autour de 27,48%. Cependant, on peut en déduire que l'Atlanti-

que Littoral et Ouémé / Plateau comportent les 72,51% d'ONG en activité dans notre pays. En l'occurrence, on ne doit pas se leurrer surtout que le recensement des ONG de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau a de ce fait le mérite d'être bien planifié. C'est ce qui justifie (aux dires de M. Romain Abilé Houéhou) la pause observée au niveau des opérations de la collecte des données sur le terrain. Naturellement, ce sera le lundi 08 octobre prochain que commencera dans l'Atlantique, le Littoral, l'Ouémé et le Plateau, le recensement des ONG nationales qui y sont basées, avec 62 agents recrutés et formés. Les ONG basées à Cotonou et à Porto-Novo seront recensées dans les mairies de leur localité. Celles qui sont à Abomey-Calavi se feront recenser à la sous-Préfecture. Les ONG qui sont hors de Cotonou, de Porto-Novo et d'Abomey-Calavi recevront la visite des agents recenseurs à leurs sièges. Il faut noter que pour faciliter le recensement d'une ONG, le principal responsable doit se déplacer vers le lieu

du recensement ou apprêter les documents suivants : les statuts et règlement intérieur, le récépissé d'enregistrement au ministère de l'Intérieur ou tous autres documents portant le numéro d'enregistrement provisoire ou définitif. Dans ses explications, M. Romain Abilé Houéhou a indiqué qu'en dehors des documents fondamentaux cités ci-dessus, les responsables des ONG doivent se munir ou apprêter les documents ci-après : un rapport d'activités de l'année 2000, un rapport financier de l'année 2000, un manuel de procédures administratives et financières, un document d'évaluation des activités de l'ONG, un rapport du dernier audit, un dernier compte rendu du conseil d'administration, un exemplaire du code de conduite au sein de l'ONG n'ayant pas présenté les statuts et règlement intérieur, le récépissé d'enregistrement au Ministère de l'Intérieur ou tous autres documents portant le numéro d'enregistrement provisoire ou définitif sera systématiquement écartée du recensement. Les ré-

(Suite en page 14)